



PASSEPORT et CARTE NATIONALE d'IDENTITE

Vous habitez Saint-André-de-Cubzac
Dépôt des dossiers

LE MATIN

Du lundi au vendredi 8h30-11h30

L'APRES-MIDI

Le lundi	13h30-18h30
Du mardi au jeudi	13h30-16h30
Le vendredi	13h30 15h30

Vous n'habitez pas la commune ?

Dépôt des dossiers
Uniquement sur Rendez-vous

Pour prendre rendez-vous : rendezvousonline.fr

DEMANDE DE CARTE d'IDENTITE RENOUVELLEMENT

Pré-demande à établir en ligne sur :
www.ants.gouv.fr ou <https://app.franceconnect.gouv.fr>

Pour établir la demande de carte d'identité,
la présence du titulaire est obligatoire (Même pour les mineurs).

Pièces à fournir dans tous les cas

Récapitulatif imprimé de la pré-demande faite sur ANTS

L'ancienne Carte d'identité

2 photos d'identité **non découpées**, **obligatoirement de moins de 6 mois et conformes aux normes**

Justificatif de domicile original de moins de 12 mois et à votre nom.

(Si vous êtes hébergé.e, **produire une attestation sur l'honneur de l'hébergeant, accompagnée d'un justificatif de domicile en original + copie et la copie (lisible) recto/verso de sa Carte nationale d'identité**)

Pour les mineurs : carte d'identité ou passeport du parent signataire

En cas de divorce ou de séparation des parents, fournir le jugement désignant le parent exerçant l'autorité parentale sur le mineur ainsi que l'autorisation écrite de l'autre parent pour l'établissement de la CNI de l'enfant avec la copie lisible de la CNI recto/verso

En cas de garde alternée, Une attestation des 2 parents indiquant la garde alternée, la copie lisible (recto/verso) de la CNI de l'autre parent et l'original d'un justificatif de domicile.